



PRÉFET DE LA CHARENTE

*Direction interdépartementale
des routes Atlantique*

Angoulême, le 14 janvier 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 2141 - Réfection du pont sur la Charente Communes de Gondeville et Mainxe

Le pont sur la Charente, sur le territoire des communes de Gondeville et de Mainxe nécessite des travaux de réfection et de remise en état de son étanchéité.

Pour la sécurité des usagers et des intervenants, il convient de libérer la chaussée sur le pont par moitié pour réaliser les travaux. Pour ce faire, la circulation est alternée par feux pendant les travaux. Afin d'optimiser les conditions de sécurité face à cette contrainte de circulation, les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes transportant des marchandises sont déviés par la déviation de Jarnac sur la RN141 via les deux échangeurs (cf. plan joint).

Les bus restent autorisés ainsi que les véhicules dont la circulation est interdite de façon permanente sur la déviation de Jarnac par la RN141 (notamment, les engins agricoles).

Un cheminement pour les piétons (1 m de large) est également maintenu en permanence sur le pont.

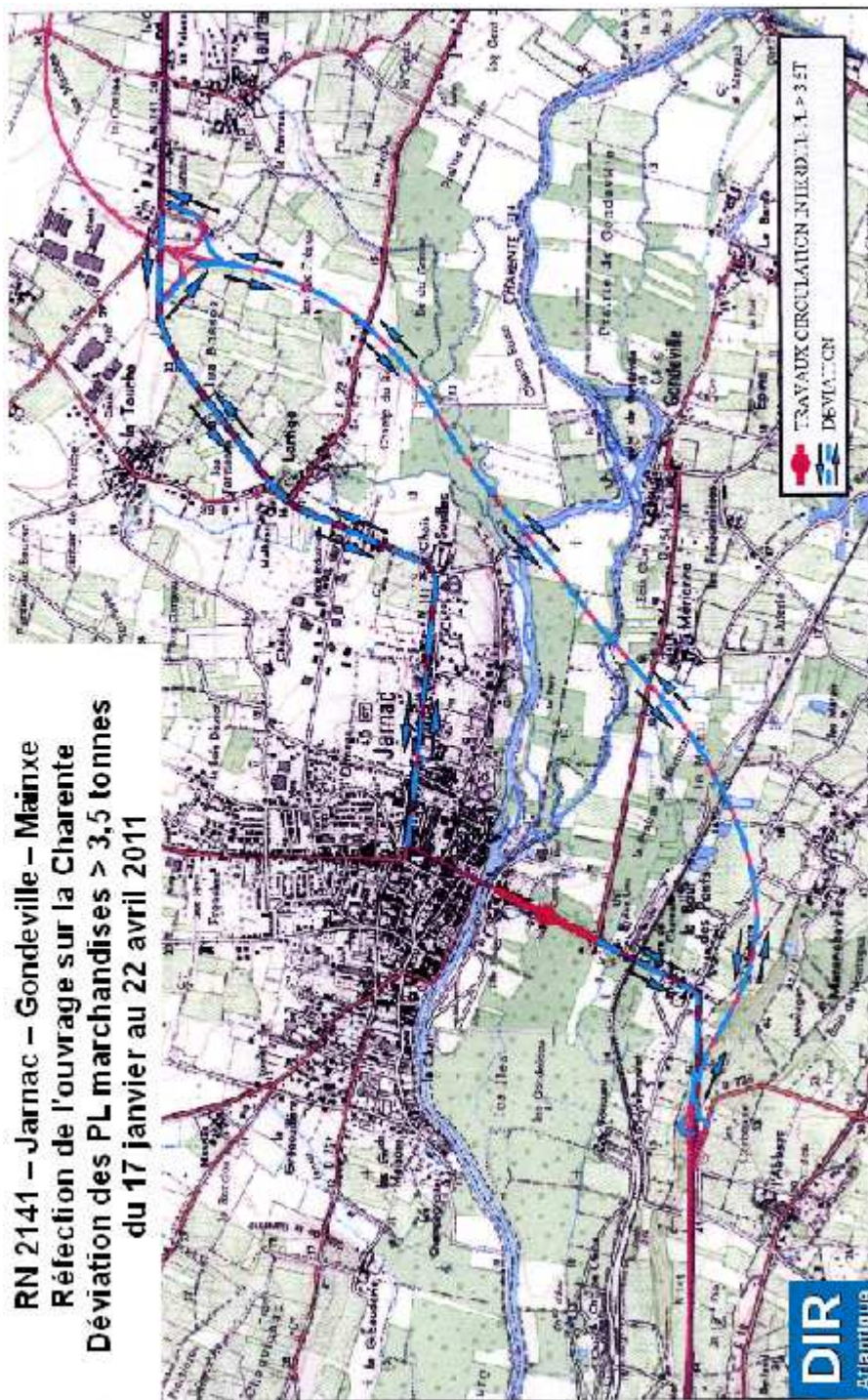
Pour réaliser ces travaux d'une durée de 3 mois, ces mesures de circulation sont en vigueur à partir du 17 janvier 2011.

le district de Saintes de la DIR Atlantique est à la disposition des usagers pour toute information complémentaire (05 46 92 83 22).

Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37
DIR Atlantique : Sylvie BONSON - 05 57 81 65 13

RN 2141 – Jarnac – Gondeville – Mainxe
Réfection de l'ouvrage sur la Charente
Déviations des PL marchandises > 3,5 tonnes
du 17 janvier au 22 avril 2011



Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37
DIR Atlantique : Sylvie BONSON - 05 57 81 65 13